



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 8 juin 2020

### Étape décisive pour le projet sur l'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires

*Le Conseil National a suivi la proposition de la conférence de conciliation et a ainsi fait un pas en direction du Conseil des Etats. Le projet sur l'admission des fournisseurs de prestation est désormais prêt pour la votation finale. Les deux Conseils étaient déjà parvenus à s'entendre durant la session de printemps sur une répartition des tâches séparant la question de l'admission de celle de la qualité. D'après celle-ci, l'examen des critères d'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires est de la compétence des cantons et les mesures de développement de la qualité restent de la compétence des fournisseurs de prestation et des assureurs. curafutura salue cette décision.*

Une autre décision est en revanche moins réjouissante, il s'agit de l'abandon du lien qui aurait dû être fait entre le projet sur l'admission des fournisseurs de prestations et celui sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires. Les deux projets sont en effet intimement liés, car le renforcement de la compétence de pilotage des cantons dans le domaine de l'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires n'est justifiée que si les cantons acceptent aussi d'assumer une responsabilité financière dans le domaine ambulatoire.

curafutura demande par conséquent que le projet sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires continue d'être traité de manière prioritaire et ce même après que le projet sur l'admission des fournisseurs de prestations aura été adopté. La collaboration des cantons continuera d'être nécessaire sur ce dossier crucial, afin de trouver des solutions constructives.

#### Contact pour les médias:

*Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch*

*Adrien Kay, responsable communication : 079 154 63 00; adrien.kay@curafutura.ch*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

**La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>**